|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15  Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr) | | Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **002 – Mise en situation Session 2 pour les formateur.rice.s Prudis** Public : Les formatrices et formateurs Prudis susceptibles d’intervenir et/ou d’animer les stages de formation Session 2 – Le formalisme de l’audience dans les territoires à destination des Conseillères et conseillers Prud’hommes. Le contexte qui amène à faire de la formation : Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et qu’ils soient à même d’animer ou d’intervenir dans la formation Session 2 déjà construite. Les objectifs de formation : Les stagiaires seront outillé.e.s pour animer et intervenir sur la session 2 - Le formalisme de l’audience. Les thèmes abordés : 1. L’audience, sa définition ;  2. Sa préparation ;  3. Son ouverture ;  4. Son débat ;  5. Sa clôture ;  6. Son départage. Les pré requis à cette formation : Les stagiaires devront avoir déjà avoir suivi le cursus de la formation Prudis jusqu’à la session 3 module 2 et la formation de formateur.rice.s CGT. Évaluations prévues : Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion de mises en situations permettant aux stagiaires d’auto-mesurer leurs apprentissages.  Évaluations sommatives de fin de thème, sous forme de synthèses.  Évaluations appréciatives de thème ou de journée et en fin de formation. Forme et durée de l’action de formation : Stage de 5 jours du lundi 6 au vendredi 10 février 2023 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Arrêt Courcelle sur Yvette de la ligne B du RER.  Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.  Les frais de transport seront remboursés aux stagiaires sur présentation des justificatifs.  Les frais d’hébergements et de restauration sont pris en charge par PRUDIS-CGT. | | |
|  | | |